

PLAN DES PROPOSITIONS DES AFFECTATIONS : zones d'urbanisation et site d'activité économique désaffecté

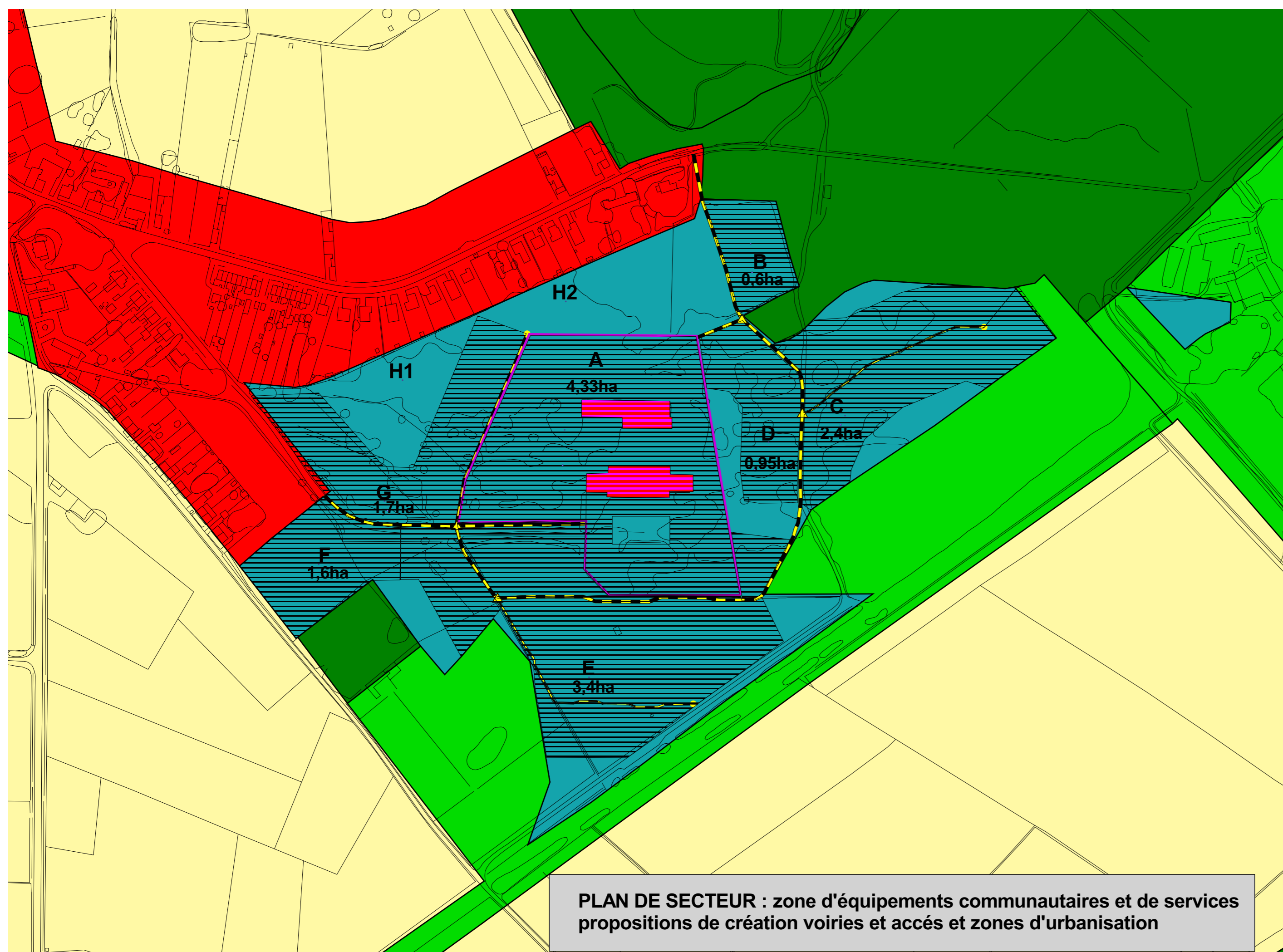
LEGENDE

ABC... Typologie des zones
 ha Surface des zones

- ▲ Carrefour à créer
- Point de rebroussement à créer
- Périmètre saed
- Bâtiments à réaffecter
- ▬ Voiries primaires
- ▬ Voiries secondaires
- ▬ Voiries tertiaires
- ▬ Voiries à créer
- ▬ Voiries secondaires à créer
- ▬ Zone de pollution à traiter
- Constructions existantes cadastre
- ▬ Chemin à réhabiliter
- ▬ Arbres à planter
- ▬ Chemin paysager à créer
- ▬ Zone d'habitat au plan de secteur
- ▬ Plan d'eau
- ▬ Natura 2000
- ▬ Zone forestière à maintenir
- ▬ Zone paysagère à maintenir
- ▬ Zone non aedificandi (puit minier)
- ▬ Zone paysagère urbanisable
- ▬ Zones humides (hp)
- ▬ Zone paysagère tampon à créer
- ▬ Espace vert à créer

PLAN DE SECTEUR

- zone d'habitat
- zone communautaire et de service
- zone de forêt
- espace vert



PLAN DE SECTEUR : zone d'équipements communautaires et de services propositions de création voiries et accès et zones d'urbanisation

COMMUNE DE MONS

LEGENDE :

- ▬ maçonnerie existante
- ▬ maçonnerie à construire
- ▬ cloisons à construire
- ▬ béton armé
- ▬ maçonnerie à démolir

LISTE DES MATERIAUX : indications sur plans des élévations

REMARQUE :
 Ce présent dossier de plan est exécuté à la demande du Maître de l'ouvrage conformément à la commande. Il en conserve seule toute responsabilité quant aux suites données par les différentes administrations.
 Les travaux réalisés par le Maître de l'ouvrage ou par une entreprise spécialisée sur base de ces plans ne peuvent être exécutés qu'avec notre accord. Aucun recours ne pourra être engagé contre nous si nous n'avons pas été invités par écrit de poursuivre notre mission après obtention du permis de bâtir.
 LA STABILITE COMPLETE DU PROJET DOIT ETRE REALISEE PAR UN INGENIEUR SPECIALISTE A LA DEMANDE DU MAITRE DE L'OUVRAGE. Les dimensionnements prévus aux plans ne sont donnés qu'à titre indicatif.

PLAN UNIQUEMENT VALABLE POUR LE DOSSIER DE PERMIS D'URBANISME

ARCHITECTE Sylvain DUTHOIT 263/3 Chaussée de Beaumont 7032 Spiennes tel. fax : 065/58 78 00 G. 0497/18 34 01 sylvain.duthoit@casat.be	Situation du projet : 7021 HAVRE rue : 17 Av. du Charbonnage lieu dit "Champs de Beauilleur" section cadastrale : Section B n°973r - 973k - 973v - 948e																					
Urbaniste G. DAMIEN 5 Rue Verteille Classe 7000 Mons tel. 065/35 15 46 G. 0476/63 13 23 g.damien13@gmail.com	Maitre de l'ouvrage : Monsieur CSALA Pascal adresse : 170A Route Allende 7021 HAVRE																					
Etude des sols Serco Engineering Pierre ANRYS 30 Chaussée de Bleiche 7000 Mons tel. : 065/59 59 00 fax. : 065/39 59 01 serco@anryst.be	PROJET : REAFFECTATION D'UN IMMEUBLE EN LOGEMENTS ET/OU EN PARTIE BUREAUX																					
Sécurité incendie AIB-Vinçotte Jean BILTRESSE 231 Rue Wille 7530 Gaurain-Ramecroix tel. fax : 069/54 65 94 G. 0475/56 31 46 jbiltresse@vincotte.be	OBJET : plan d'urbanisme : zones d'affectation et voiries																					
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th>MODIFICATIONS</th> <th>PERMIS D'URBANISME</th> <th>Dessiné par: SD</th> </tr> <tr> <td></td> <td>L'auteur de projet</td> <td>DATE: 05/02/09</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Echelle: 1/50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>plan format A0</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>PLAN N° - 1 / 16</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Dossier n°</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>144/05</td> </tr> </table>	MODIFICATIONS	PERMIS D'URBANISME	Dessiné par: SD		L'auteur de projet	DATE: 05/02/09			Echelle: 1/50			plan format A0			PLAN N° - 1 / 16			Dossier n°			144/05
MODIFICATIONS	PERMIS D'URBANISME	Dessiné par: SD																				
	L'auteur de projet	DATE: 05/02/09																				
		Echelle: 1/50																				
		plan format A0																				
		PLAN N° - 1 / 16																				
		Dossier n°																				
		144/05																				